

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2011**

CP 11/05-43

*L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.*

### **AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES D'ALBEFEUILLE LAGARDE, ANGEVILLE, DUNES, GENEBRIERES, GRISOLLES, LAFITTE, MONCLAR DE QUERCY ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY VERT**

---

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

#### **I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

#### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011 .....	<b>400 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>53 357 €</b>
Disponible .....	<b>346 643 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Accorde les subventions départementales suivantes pour un montant global de 53 357 € :

*\* Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

<b>COMMUNE PROJET</b>	<b>POPULATION TOTALE</b>	<b>COUT EN € H.T.</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>SUBVENTION ACCORDÉE</b>
<b>1) ALBEFEUILLE LAGARDE</b> Travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public route de La Ville Dieu	637	26 000 €	19 000 €	24%	<b><u>4 560 €</u></b>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDÉE
2) ANGEVILLE Assainissement pluvial et drainage route de Garganvillar	165	4 681 €	4 681 €	54%	<u>2 527 €</u>
3) DUNES Aménagement du réseau pluvial et des trottoirs de la rue Rougeron	854	29 431 €	19 000 €	12%	<u>2 280 €</u>
4) GENE BRIERES Création d'une aire de jeux à Solbiel bas	379	10 554 €	10 554 €	31,20%	<u>3 292 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16 novembre 2010.					
5) LAFITTE Aménagement de la place du calvaire	203	2 368 €	2 368 €	54%	<u>1 278 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16 novembre 2010.					
6) MONCLAR DE QUERCY Aménagement de par- kings publics et handica-pés aux stades	1 093	19 100 €	19 000 €	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 29 novembre 2010.					

*\* Demande présentée dans le cadre de conventions territoriales*

COMMUNE / PROJET	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION ACCORDÉE
7) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY VERT Aménagements extérieurs de la crèche multi-accueil de Monclar de Quercy	130 000	130 000	20%	<u>26 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.				
8) GRISOLLES Création de jardins familiaux lieu-dit Champié – 2 <sup>ème</sup> tranche	65 440	65 440	forfait	<u>10 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais – année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.				

**TOTAL : .....53 357 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,